

**ORDRE DU JOUR**

1. **Tableau des convocations par mail à signer**
2. **Délibération :**
  - 2.1. **Election du Maire**
  - 2.2. **Détermination du nombre d'adjoints et élection des adjoints**
  - 2.3. **Election des adjoints par liste composée alternativement d'un candidat de chaque sexe**
  - 2.4. **Fixation des indemnités de fonction**

Secrétaire de séance Fabienne FERRY

**Présents :**

M. Nicolas BARBIER  
Mme Laurence GUICHARD  
M. Alexandre GUILLEMINOT  
Mme Fabienne FERRY  
M. Guillaume BARTOIS  
Mme Corine DURANTAY  
M. Vincent MORCEL  
Mme Séverine GUENIOT  
M. Christophe AHLUCHE  
Mme Sandrine WANDERSCHIED  
M. André MULLER

Monsieur le Maire, François MANSION, est excusé et représenté par Madame Corine DURANTAY, 1<sup>ère</sup> adjointe.

**1- Tableau des convocations par mail à signer**

Chaque membre présent consent à recevoir par mail les futures convocations au Conseil Municipal. Un tableau récapitulatif des adresses de contact est vérifié en séance par chaque membre présent.

**2- Délibération :**

Avant de procéder aux délibérations, une introduction est lue par le doyen d'âge pour cette première réunion de Conseil Municipal :

« Mesdames, Messieurs, chers collègues,

**En ma qualité de conseiller municipal le plus âgé, il me revient l'honneur d'ouvrir cette première séance du conseil municipal nouvellement élu, conformément aux dispositions en vigueur.**

**1. Vérification du quorum**

**Avant toute chose, je constate que la majorité des conseillers municipaux en exercice est présente, ce qui permet au conseil de siéger valablement.**

**2. Désignation du secrétaire de séance**

**Conformément aux textes, je vous propose de désigner un(e) secrétaire de séance parmi les membres du conseil. Madame Fabienne FERRY est désignée comme secrétaire de séance.**

**3. Lecture des résultats de l'élection municipale**

Je donne maintenant lecture des résultats proclamés à l'issue du scrutin ayant permis le renouvellement intégral de notre conseil municipal. Sont ainsi installés comme membres du conseil municipal :

M. Nicolas BARBIER  
Mme Laurence GUICHARD  
M. Alexandre GUILLEMINOT  
Mme Fabienne FERRY  
M. Guillaume BARTOIS  
Mme Corine DURANTAY  
M. Vincent MORCEL  
Mme Séverine GUENIOT  
M. Christophe AHLUCHE  
Mme Sandrine WANDERSCHIED  
M. André MULLER

**Je déclare officiellement installés l'ensemble des conseillers municipaux.**

**Déroulement de l'ordre du jour obligatoire**

**Conformément à la loi, nous devons à présent procéder aux délibérations suivantes :**

**4. Election du maire**

L'élection du maire se déroule :

- **au scrutin uninominal secret,**
- **à la majorité absolue des membres du conseil lors des deux premiers tours,**
- **puis, le cas échéant, à la majorité relative au troisième tour,**
- **avec départage par l'âge en cas d'égalité.**

**A noter que ni l'isoloir, ni l'urne, ni l'enveloppe ne sont obligatoires.**

**Je vous invite à présenter les candidatures, s'il y en a.**

**Madame Laurence GUICHARD se présente comme Maire**

**Je vous invite à procéder au vote. Une fois l'élection réalisée, je proclamerai le résultat.**

**Le(la) maire élu(e) prendra alors immédiatement la présidence de la séance.**

**2.1 Election du Maire.**

L'ensemble des membres présents choisissent de délibérer à main levée. Question posée :  
Qui vote pour Madame Laurence Guichard : 11 votes pour – 0 contre.

Madame Laurence GUICHARD est élue Maire de la Commune de NOVIANT AUX PRES à l'unanimité.

En conséquence, Madame Laurence GUICHARD reprend la présidence de la séance pour procéder à l'élection des adjoints.

**2.2 Détermination du nombre d'adjoints et élection des adjoints**

Le Conseil peut comporter au maximum 3 adjoints.

Il est acté de conserver 2 adjoints pour la commune. Les attributions respectives sont énoncées en séance :  
1<sup>er</sup> adjoint : Conseiller communautaire, gestion des 7 logements communaux, colis des aînés, participation aux commissions des travaux et d'appel d'offres.

2<sup>ème</sup> adjoint : vie du village et cadre de vie dont gestion de la salle communale, l'employé communal, divers aménagements communaux

« Mesdames, Messieurs, chers collègues,

## NOVIANT AUX PRES – Procès Verbal – Conseil municipal du 20 Mars 2026

En ma qualité de nouveau maire, il me revient l'honneur d'ouvrir cette première séance du conseil municipal nouvellement élu, conformément aux dispositions en vigueur.

### 1. Détermination du nombre d'adjoints

Sous la présidence du(la) nouveau(elle) maire, le conseil devra fixer le nombre d'adjoints, dans la limite de 30 % de l'effectif légal du conseil municipal.

Je vous invite à présenter les candidatures, s'il y en a pour le-la premier-e adjoint-e

Madame Corine DURANTAY se présente comme première adjointe

Je vous invite à présenter les candidatures, s'il y en a pour le-la deuxième adjointe

Monsieur André MULLER se présente deuxième adjoint »

### 2. Élection des adjoints

Selon le nombre d'adjoints décidé :

S'il n'y a qu'un(e) adjoint(e) : scrutin uninominal secret, comme pour le maire.

S'il y a plusieurs adjoints : scrutin de liste, secret, à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, avec alternance stricte femmes-hommes sur chaque

Ces deux candidatures sont proposées par Madame Le Maire. Le vote à main levée est acté par l'ensemble des membres présents.

Résultat du vote :

Madame Corine DURANTAY : élue à l'unanimité à la fonction de 1<sup>er</sup> adjoint.

Monsieur André MULLER : élu à l'unanimité à la fonction de 2<sup>ème</sup> adjoint.

Le conseil municipal décide de maintenir les indemnités au montant actuel à savoir :

En % de l'indice brut terminal de la fonction publique ,

sachant que pour le maire , le pourcentage de l'indice maximum autorisé est de 28.1% soit 1155.06€ Brut à ce jour

et pour les adjoints, le pourcentage de l'indice maximum autorisé est de 10.89% soit 447.64€ Brut à ce jour

sachant que Mme le maire a demandé à percevoir une indemnité de fonction inférieure au barème légal auquel elle aurait droit d'office

- pour le Maire 17% de l'indice soit actuellement 698,79 € brut,
- pour le 1er adjoint 9.9% de l'indice soit actuellement 406,94 € brut,
- pour le 2ème adjoint 7% de l'indice soit actuellement 287,74 € brut.

Madame Le Maire procède à la lecture de la charte de l' élu local devant l'ensemble des membres présents.

Une prochaine séance est fixée le 27 mars 2026 à 20h30 pour :

- fixer les délégations consenties au Maire,
- désigner les membres des différents syndicats, commissions, agence, établissement public...,
- création des commissions communales.

Fin de séance 22H17.